☑ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☐ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : STM-6542-04-19-69 (Adjudication)
Titre de l'appel d'offres : Construction des infrastructures Place-des-Arts

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2025 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☑ Développement durable / Accessibilité universelle

Développement durable
Le projet contribue à 5 des 10 chantiers du Plan de développement durable 2020 de la STM.

Chantier 1 : bonifier l'offre de service pour maximiser les bénéfices du transport collectif

Ce projet facilite le transfert d'une partie de la clientèle du transport adapté (TA) vers le réseau régulier, ce qui diminuera ainsi les émissions atmosphériques relatives à leurs déplacements.

Chantier 2 : rendre le transport collectif accessible au plus grand nombre

Ce projet contribue directement à l'accessibilité du réseau, notamment pour la clientèle vivant avec des limitations fonctionnelles, voyageant avec une poussette, etc.

Chantier 5 : réduire notre empreinte écologique

Le projet intègre le principe des 3RVE, et il vise notamment un taux de détournement des résidus de construction, rénovation et démolition d'au moins 75 %.

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO 2025 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☑ Développement durable / Accessibilité universelle

Développement durable

Chantier 7 : s'approvisionner de façon responsable

Les appels d'offres incluent des exigences environnementales et sociales (gestion des matières résiduelles, atténuation des nuisances pour les riverains, santé et sécurité, etc.)

Chantier 10 : engager nos parties prenantes

Le projet tient compte des besoins de la clientèle avec limitations fonctionnelles qui ont été exprimés au cours des dernières années. Il répond à des demandes répétées, notamment des milieux associatifs, de rendre le réseau universellement accessible. Les aménagements finaux contribueront à améliorer la qualité de vie et le sentiment de sécurité du milieu environnant l'édicule.

Lors de l'exécution des travaux, pour chaque station, des mesures d'atténuation seront prises pour limiter les nuisances pour la clientèle, les riverains et la circulation automobile. Un plan de communication intégré, couvrant les différentes parties prenantes, sera élaboré et mis en place.